

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-494336

87224



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9064

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ES-SAFI

KHALID

Date de naissance : 08/12/1965

Adresse : Apr 20, 12s. Wanili H 12E itenri

MORÉAU val

Elizzi casa

0661 31 7673

Total des frais engagés : 2580 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 27 06 05 22 43 13 58

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/03/2020

Nom et prénom du malade : ES-SAFI

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Améthyste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03/03/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 MARS 2020			30000	INP : 091027201 Dr. BENNOUWA Mohamed Optophtalmologiste 47, Avenue Hassan II - Casablanca Tél: 0522 228796 au 05 22 48 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AYMANE AGUEDACH KAMAL Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri Murger, Résidence Talbi III, Casablanca Tél/Fax: 0522 99 69 21	15/3/20	8000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

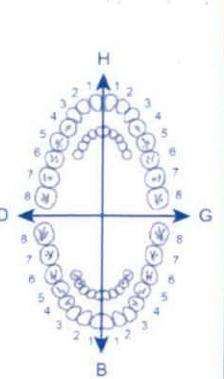
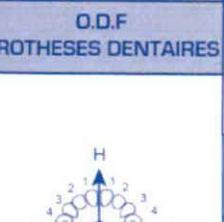
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Meryem BENJELLOUN L'Opticien Opticienne Optométriste Benzarar Center 69, Rue Abdellah Nafi Maârif Casablanca Tél: 0522 23 25 22	07/3/20					22000DH

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX														
	MONTANTS DES SOINS														
	DEBUT D'EXECUTION														
	FIN D'EXECUTION														
	COEFFICIENT DES TRAVAUX														
	MONTANTS DES SOINS														
	DATE DU DEVIS														
	DATE DE L'EXECUTION														
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td></td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	H	25533412	21433552		00000000	00000000	D	00000000	00000000		35533411	11433553	B		
H	25533412	21433552													
	00000000	00000000													
D	00000000	00000000													
	35533411	11433553													
B															
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION															

L'OPTICIEN

Meryem benjelloun

BENOMAR CENTER

TEL : 0522 23 26 22

GSM : 0661 26 98 01

Lopticien 2@gmail.com

Identification Fiscale : 40730032

N°CNSS : 6972568

ICE : 00832703000067

CODE INPE095000535



095000535

L'OPTICIEN CODE INPE

Mlle ES SAFHI SARA

CASA LE 07/03/2020

DR : BENNOUNA MOHAMED

FACTURE207/2020

Intitulé	Quantité	Prix
<i>MONTURE OPTIQUE</i>	1	1000
<i>VERRES ORGANIQUES AMINCIS 1.6 ANTIREFLETS</i>		
<i>OD : -2.50 (-0.75 180°)</i>	1	600
<i>OG : -1.25 (-1.25 180°)</i>	1	600
TOTAL HT :		1833.34
TOTAL TTC :		2200.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A DEUX MILLE DEUX CENTS DIRHAMS .

L'opticien
Meryem BENJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben Omara Center
69, Rue Abou Abdellah Nafi Maârif
Casablanca - Tel: 0522 23 26 22

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض العيون

جراحة العين والجفن

جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 05 mars 2020

Mme ES-SAFHI Sara

CORRECTOL: collyre N°4

2 gouttes 2 fois / jour; début de matinée & fin d'après
(vers 8h et 18h).



Traitement pendant : 2 Mois, les deux yeux.

2000 ppf
8000

PHARMACIE AYMANE
AGUEDACH KAMAL
Quartier Val Fleuri 3 Bls, Rue Henri
Murger, Résidence Talbi III, Casablanca
Tél./Fax: 0522 99 69 21

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 18 13 58

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

fax : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 05 mars 2020

Mlle ES-SAFHI Sara

Monture + verres correcteurs

Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

OD = - 2.50 (- 0.75 à 180°)

OG = - 1.25 (- 1.25 à 180°)

*L'opticien
Meryem HENJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben Othman Center
Casablanca 2 Tel: 0522 23 26 22*

*Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58*

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71 : En cas d'urgence

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء
47, Av. Hassan II, 1er étage - Casablanca
الهاتف : Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58
fax : 05 22 47 32 60
TRAM : Station Place M^{ed} V
E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85